

Séance du 16 avril 2009

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : Dépenses exceptionnelles – prise en charge par l'UVHC**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni le 16 avril 2009 en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'université sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université.

Le quorum étant atteint,

M. l'Agent Comptable propose aux membres du conseil l'approbation du principe de la prise en charge de certaines dépenses par l'établissement :

- cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC maximum, offerts lors de remise de prix étudiants dans le cadre de la politique de promotion du mérite et de la politique de communication de l'établissement ;
- cadeaux ou manifestations de sympathie d'une valeur unitaire de 150 € TTC maximum offerts à l'occasion par exemple de départs en retraite dans le cadre de la politique de gestion de des ressources humaines de l'Etablissement ;
- cadeaux offerts à des personnalités extérieures dans le cadre de la politique de promotion des relations internationales de l'Université, de la politique de recherche ou de la politique de communication.

M. l'Agent Comptable précise que la décision effective de dépense relevant de ces 3 catégories relève de la compétence de l'ordonnateur. Un certificat administratif devra être joint au mandatement précisant l'objet de la dépense et les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES PAR L'UVHC.**

Fait à Valenciennes, le 3 juillet 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication : 17/07/2009